

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ADELPHÉ**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
20 MAI 2008 à 19h30  
ORDRE DU JOUR**

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Achat de deux portes pour la caserne auprès de Les Entreprises A.M.
- 3 - REPORTÉ *Acceptation de la soumission de Industries Fermco ltée pour la réalisation d'une tour servant de séchoir à boyaux*
- 4 - Achat d'une débroussailleuse multi-fonctions
- 5 - Félicitations au nouveau Conseil de direction de la FADOQ St-Adelphe
- 6 - Remerciements aux administrateurs sortants de la FADOQ de St-Adelphe
- 7 - Adoption du Plan de développement local de la municipalité préparé par Urbanex
- 8 - Actions priorisées par la municipalité dans son plan de développement local pour les deux prochaines années, en vue de les intégrer au plan de développement collectif de la M.R.C. de Mékinac
- 9 - Abrogation de la résolution 2007-11-259 (*Aide financière accordée pour un projet de parc-école*)
- 10 - Aide financière accordée par la municipalité en partenariat pour le projet de parc école
- 11 - Demande d'une aide financière au programme Pacte rural pour le projet de parc-école
- 12 - Demande d'une aide financière au Ministère des Transports pour l'entretien de la voirie locale
- 13 - Abrogation de la résolution 2007-12-300 (*Participation à l'achat d'un logiciel de géomatique et de gestion des permis avec les municipalités de la MRC de Mékinac*)
- 14 - Acceptation du renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux logiciels de permis pour l'an 2008 avec P.G. Govern
- 15 - REPORTÉ *Réparation de la passerelle située près de la rampe de mise à l'eau*
- 16 - REPORTÉ *Mandat à la Firme Pluritec pour une offre de service ayant trait au remplacement d'un ponceau au rang St-Joseph*
- 17 - Acceptation de l'offre de service de Pluritec relativement aux plans et devis pour la construction d'un mur de béton à l'intérieur du bassin d'assainissement des eaux usées et demande d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 18 - VARIA (SI TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL SONT PRÉSENTS)  
*Géothermie (discussion)*  
*Demande Yves Guillet (discussion)*  
*CAFF Montauban (discussion)*  
*Réparation entrée d'eau Denis Charest (discussion)*
- 19 - Période de questions
- 20- Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Sec.-trésorier, Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA  
PAROISSE DE SAINT-ADELPHÉ**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingtième jour de mai de l'an 2008, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne Bannister, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Philippe Dufresne, Jean-Guy Rodrigue et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée de monsieur le conseiller Michel Denis

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

Ouverture de l'assemblée à 19h59.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par M. le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

**Achat de deux portes pour la caserne auprès de Les Entreprises A.M.**

CONSIDÉRANT que deux portes donnant accès au personnel à l'intérieur de la caserne nécessiteraient des réparations très coûteuses et qu'il serait avantageux de les remplacer;

CONSIDÉRANT la soumission portant le numéro 106-23565 présentée par Les Entreprises A.M. de St-Tite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par M. le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte la soumission de Entreprises A.M. pour l'achat de deux portes, avec les accessoires tel que mentionnés dans la soumission, incluant la pose et le matériel nécessaire, le tout au coût total de 1 884,97\$, incluant les taxes.

**Adopté**

**REPORTÉ *Acceptation de la soumission de Industries Fermco Itée pour la réalisation d'une tour servant de séchoir à boyaux***

**Achat d'une débroussailleuse multi-fonctions**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par M. le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte la soumission de Pro Sports de St-Tite pour l'achat d'une débroussailleuse à essence de marque *STIHL*, avec les accessoires mentionnés dans la soumission, soit le coupe-herbe, la lame, le balai, l'émondoir et le support, le tout au coût total de 1 283 \$, excluant les taxes.

**Adopté**

**Félicitations au nouveau Conseil de direction de la FADOQ St-Adelphe**

CONSIDÉRANT que le Club FADOQ de Saint-Adelphe tenait son assemblée générale annuelle le 24 avril dernier et qu'un nouveau conseil de direction a été élu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations au Conseil de direction nouvellement élu au sein de la FADOQ de St-Adelphe, représenté par Messieurs Philippe Dufresne, Michel Méthot et Justin Perron, Mesdames Raymonde Gobeil, Yolande Charest-Méthot, Anne Bannister et Huguette Charest.

Que la Municipalité souhaite à chacun et chacune des vœux de franc succès dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

**Adopté**

**Remerciements aux administrateurs sortants de la FADOQ de St-Adelphe**

CONSIDÉRANT l'implication dévouée de Mesdames Louise Pagé et Christiane Guimond au sein du Conseil de direction de la FADOQ St-Adelphe et ce, au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT leur généreuse contribution pour mettre en valeur la FADOQ locale et collaborer avec grande fierté à son rayonnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe remercie très sincèrement Mesdames Louise Pagé et Christiane Guimond administratrices sortantes, pour leur bienveillante collaboration dans le but d'assurer le plein épanouissement de la FADOQ St-Adelphe.

**Adopté**

**Adoption du Plan de développement local de la municipalité préparé par Urbanex**

CONSIDÉRANT que la Firme Urbanex a été mandatée par la municipalité de St-Adelphe pour la réalisation de son Plan de développement local;

CONSIDÉRANT que la Firme URBANEX a déposé le plan en date du 5 mai 2008;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du document et qu'il répond aux attentes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme la conseillère Anne Bannister

Appuyé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe adopte le Plan de développement de St-Adelphe préparé par la Firme Urbanex.

**Adopté**

**Actions prioritisées par la municipalité dans son plan de développement local pour les deux prochaines années, en vue de les intégrer au plan de développement collectif de la M.R.C. de Mékinac**

Il est proposé par M. le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que dans le cadre de son plan de développement local, la Municipalité de St-Adelphe priorise les actions suivantes pour les années 2008-2009:

- Volet résidentiel :
  - o Prioriser le développement des terrains vacants viabilisés à l'intérieur du périmètre urbain et dans le corridor de la rivière Batiscan (demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec portant sur une autorisation inhérente aux îlots déstructurés de la municipalité);
- Volet agricole
  - o Favoriser le développement d'entreprises agroalimentaires
  - o Diversifier à moyen et à long terme les activités agricoles afin de favoriser l'agrotourisme.
- Volet touristique
  - o La mise en place d'une piste de ski de fond
  - o Aménager un préau au-dessus de la patinoire, afin de favoriser les activités sportives à l'année, les activités entourant le St-Adelforce, les Journées de la Culture et un marché public
  - o La réalisation d'une étude portant sur le potentiel piscicole de la rivière Batiscan
- Volet communautaire et institutionnel
  - o Rénover le parc scolaire existant en amenant de nouveaux équipements récréatifs
  - o Étude de relocalisation de la bibliothèque municipale pour l'intégrer à l'école Primadel (bibliothèque scolaire-municipale)

Que la Municipalité informe la M.R.C. de Mékinac des actions prioritisées afin qu'elles soient intégrées au plan de développement collectif régional. **Adopté**

**Abrogation de la résolution 2007-11-259 (Aide financière accordée pour un projet de parc-école)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a adopté la résolution 2007-11-259 (*Aide financière accordée pour un projet de parc-école*);

CONSIDÉRANT que la participation financière du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Mesure 50530 Embellissement des cours d'école) s'élève à 33 1/3%;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par M. le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe abroge la résolution 2007-11-259, compte tenu que le montant de 3 000 \$ qu'elle devait déboursier ne correspond pas au financement 1/3 ministère, 2/3 partenaires. **Adopté**

**Aide financière accordée par la municipalité pour un projet de parc école**

CONSIDÉRANT que l'école Primadel, dans le cadre des nouvelles politiques familiales de la municipalité, a préparé un projet « Embarque dans mon parc » visant à offrir aux élèves et enfants de St-Adelphe un endroit sécuritaire et attrayant;

CONSIDÉRANT que le coût total pour la réalisation de ce projet s'élève à 35 735 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait de revitaliser une partie de la cour d'école et encouragerait les enfants à la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT l'engagement financier déjà confirmé par les organismes contributeurs :

la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe 8 000 \$,

la Commission scolaire de l'Énergie 1 000 \$,

l'École Primadel 4 000 \$

le Centre des loisirs 2 000 \$

Pacte rural, volet local : 5 000\$

Municipalité St-Adelphe: 5 000 \$

le Ministère Éducation, du Loisir et du Sport au montant de 10 735\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par M. le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe appuie le projet « Embarque dans mon parc » préparé par l'École Primadel, en collaboration avec la Commission scolaire de l'Énergie, et s'engage à contribuer à titre de partenaire, pour un montant de 5 000 \$ à la réalisation du projet qui a été présenté dans le cadre d'une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Mesure 50530 (Embellissement des cours d'écoles)).

**Adopté**

**Demande d'une aide financière au programme Pacte rural pour le projet de parc-école réalisé en partenariat**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac dispose d'une enveloppe budgétaire allouée par le Gouvernement du Québec pour la gestion du Programme Pacte rural sur son territoire, (années 2007-2014 au montant de 1 750,000 \$);

CONSIDÉRANT que les coûts de financement pour la réalisation du parc-école seraient défrayés par des partenaires du milieu, dont la Commission scolaire de l'Énergie, l'École Primadel, la Municipalité de St-Adelphe, la Caisse populaire Ste-Thècle-St-Adelphe et le Centre des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme la conseillère Anne Bannister

Appuyé par M. le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe demande une aide financière de 5 000 \$ à la M.R.C. de Mékinac pour un projet de parc-école réalisé avec des partenaires du milieu et ce, dans le cadre du Programme de Pacte rural.

**Adopté**

**Demande d'une aide financière au Ministère des Transports, pour l'entretien de la voirie locale**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a sous sa responsabilité l'entretien de 44 kilomètres de rues et de routes, dont un réseau routier qui se compose à 55% de routes en gravier, où certains secteurs requièrent des travaux majeurs;

CONSIDÉRANT que les travaux urgents à réaliser consistent en :

Du creusage de fossé, pose de deux ponceaux, rechargement de pierres concassées, pulvérisation, traitement de surface, ainsi que du pavage;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux est estimé à 418 400 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par M. le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe demande une aide financière de 299 880 \$ au Ministère des Transports du Québec, pour les travaux précités.

Que les travaux seront effectués dans le Rang Sud-Est et sur la rue Principale.

Que la Municipalité de St-Adelphe est disposée à contribuer pour un montant représentant 30% de l'aide financière dudit ministère.

Que la présente résolution soit adressée au bureau de Madame Julie Boulet, Députée de Laviolette, Ministre déléguée aux Transports.

**Adopté**

**Abrogation de la résolution 2007-12-300 (Participation à l'achat d'un logiciel de géomatique et de gestion des permis avec les municipalités de la MRC de Mékinac)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a adopté la résolution 2007-12-300 relativement à sa participation à l'achat d'un logiciel de géomatique et de gestion des permis avec les municipalités de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que depuis décembre 2007, il s'est avéré que le logiciel de gestion des permis fourni par S.M.I. n'est pas encore au point pour une utilisation appropriée et optimale;

CONSIDÉRANT que pour l'émission d'un permis, l'inspecteur en bâtiment doit effectuer un grand nombre de procédures d'ajustement et accomplir plusieurs opérations pour adapter les paramètres du programme à notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par M. le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe abroge la résolution 2007-12-300 et se retire de l'entente avec la MRC de Mékinac, concernant l'achat du logiciel de permis fourni par S.M.I., l'entretien de ce logiciel et la licence de base pour un entretien aux 3 ans.

Que la présente résolution ne s'applique pas sur l'achat et l'entretien du logiciel de géomatique auquel la Municipalité de St-Adelphe demeure participante en partenariat avec d'autres municipalités de la M.R.C. de Mékinac. **Adopté**

**Acceptation du renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux logiciels de permis pour l'an 2008 avec P.G. Govern**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue  
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au renouvellement du contrat d'entretien et de soutien au logiciel de permis avec P.G. Govern pour l'année 2008, au coût total de 2 486,86 \$.

**Adopté**

**REPORTÉ Réparation de la passerelle près de la rampe de mise à l'eau**

**REPORTÉ Mandat à la Firme Pluritec pour une offre de service ayant trait au remplacement d'un ponceau au rang St-Joseph**

**Acceptation de l'offre de service de Pluritec relativement aux plans et devis pour la construction d'une paroi de béton à l'intérieur du bassin d'assainissement des eaux usées et autorisation pour la demande d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Il est proposé par M. le conseiller Louis-Marc Trudel  
Appuyé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue  
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte l'offre de service de Pluritec au montant de 8 400\$ (excluant les taxes) en vue de la construction d'une paroi de béton à l'intérieur du bassin d'assainissement des eaux usées  
Que cette offre de service comprend la conception structurale de la nouvelle paroi, les discussions avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le mode de réalisation des travaux, la préparation des plans de soumissions, la préparation des documents d'appels d'offres, l'assistance technique pour la vidange des boues, l'estimation du coût des travaux, la gestion de l'appel d'offres et l'analyse des soumissions déposées avec recommandation et enfin, autorise Pluritec à présenter la demande de certificat d'autorisation nécessaire auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.  
Que ces travaux sont admissibles aux montants alloués dans le cadre du programme de retour de la taxe d'accise sur l'essence, intégrés à l'intérieur de la programmation de travaux approuvés par le Ministère des Affaires municipales et des Régions le 11 juin 2007.

**Adopté**

**Levée de l'assemblée à 22 h 25**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Paul Labranche, maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trésorier

\*\*\*\*\*